

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Vaucluse



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MAZAN

Séance du 21 mai 2025.

L'an deux mille vingt-cinq  
et le 21 mai,

5.3.2 – Conseil d'administration des  
CCAS

à 20 heures, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la Présidence de Louis BONNET, Maire.

Délibération n° :  
DEL2025\_05\_06

Objet : **Désignation d'un représentant de la commune au  
conseil d'administration du centre communal d'action  
sociale.**

Rapporteur : **M. Louis BONNET, Maire**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLÉGON, Mme Angélina LEROUX, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, Mme Élodie BOFFELLI, Mme Aurélia PISANI, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BRÉMOND, M. Claude COMMÈRES.

Absents : Mme Ève GALLAS, M. Patrick ZAMBELLI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

**La séance ouverte,**

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Mme Christine JACQUES, conseillère municipale déléguée au Budget, a remis sa démission du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

**Conformément** à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, et au Code général des collectivités locales, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune pour recompléter le conseil d'administration.

**Vu** l'appel à candidature effectué par le Maire, et aucun autre conseiller municipal ne s'étant déclaré candidat ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner **M. Vincent FLÉGON** pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** la désignation de **M. Vincent FLÉGON** pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

**Vote :** Pour : **20**

Contre : **0**

Abstention : **7**

(M. GANDON, M. PETIT, Mme PISANI, M. CLAPAUD, Mme MUH,  
M. CLAUDON, Mme DUFOUR)

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Pour extrait certifié conforme,  
fait et délibéré les jours  
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES



Louis BONNET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*